

VILLE DE
CHARMES

NOTE de Présentation brève et synthétique

Compte administratif- CFU 2025

Conseil municipal du 20 mai 2026

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice **2025** ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget de la COMMUNE :

À la clôture de l'exercice 2025, le compte financier unique du budget communal fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

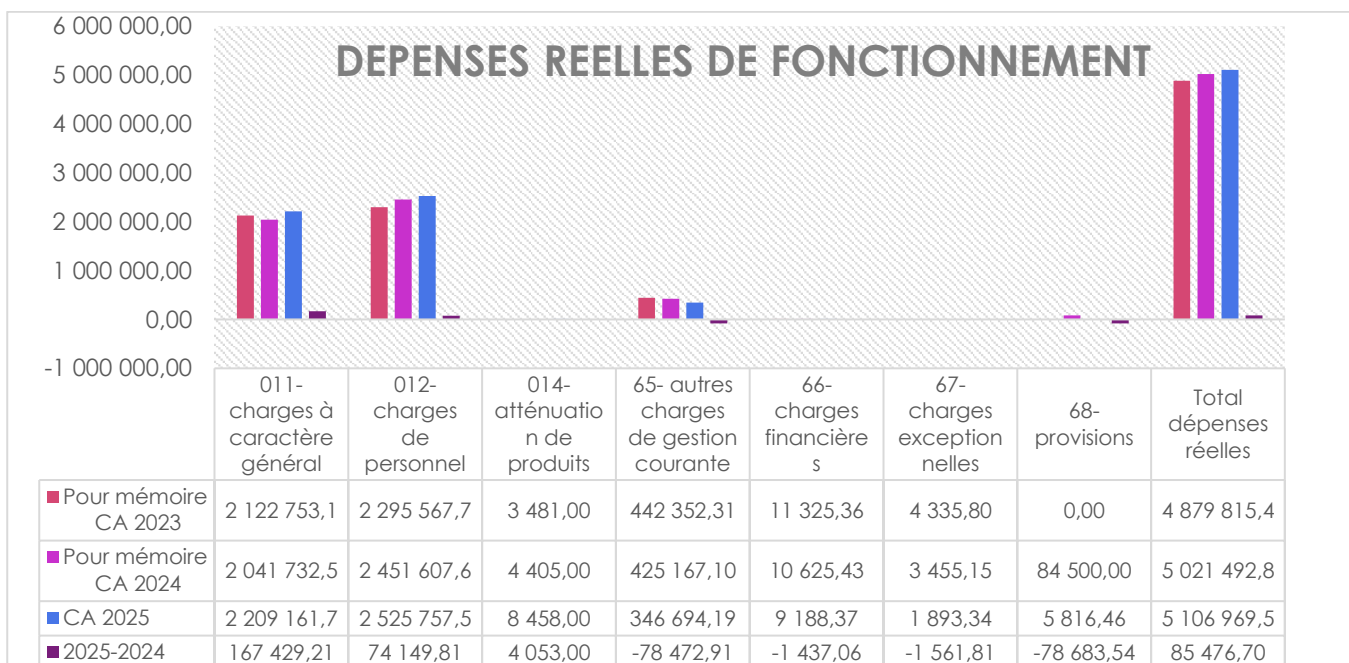
TOTAL DES DÉPENSES 2025	5 495 979.59
TOTAL DES RECETTES 2025	5 525 714.22
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2025	+ 29 734.63

REPORT cumulé des années précédentes : + 2 423 020.51

Soit un excédent de fonctionnement avec report : + 2 452 755.14

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2023	Pour mémoire CA 2024	CA 2025	2025-2024
011- charges à caractère général	2 122 753,16	2 041 732,52	2 209 161,73	167 429,21
012- charges de personnel	2 295 567,77	2 451 607,69	2 525 757,50	74 149,81
014-atténuation de produits	3 481,00	4 405,00	8 458,00	4 053,00
65- autres charges de gestion courante	442 352,31	425 167,10	346 694,19	-78 472,91
66- charges financières	11 325,36	10 625,43	9 188,37	-1 437,06
67- charges exceptionnelles	4 335,80	3 455,15	1 893,34	-1 561,81
68-provisions	0,00	84 500,00	5 816,46	-78 683,54
Total dépenses réelles	4 879 815,40	5 021 492,89	5 106 969,59	85 476,70
opérations d'ordre-valeurs cessions-transfert	42 130,72	301,70		-301,70
opérations d'ordre-plus-values	26 034,78	5 551,30		-5 551,30
opérations d'ordre-amortissements	410 423,48	384 233,57	389 010,00	4 776,43
Total opérations d'ordre	478 588,98	390 086,57	389 010,00	-1 076,57
TOTAL GENERAL	5 358 404,38	5 411 579,46	5 495 979,59	84 400,13



On constate une augmentation des **dépenses réelles de fonctionnement** à hauteur de **85 476.70 €** ; ce qui ne représente qu'une hausse d'environ **1.67 %** par rapport à 2024.

Les hausses les plus importantes constatées concernent essentiellement les charges à caractère général (011) pour **167 429.21 €**,

- 88 000- restauration scolaire-accueil enfance-jeunesse-art 6042
- 32 000- entretien des bâtiments-art 615228
- 19 000- entretien de la voirie-art 615231
- 30 000- entretien de la forêt-art 61524

Une hausse concernant les charges de personnel (012) pour **74 149.81 €**,

pour les hausses les plus significatives :

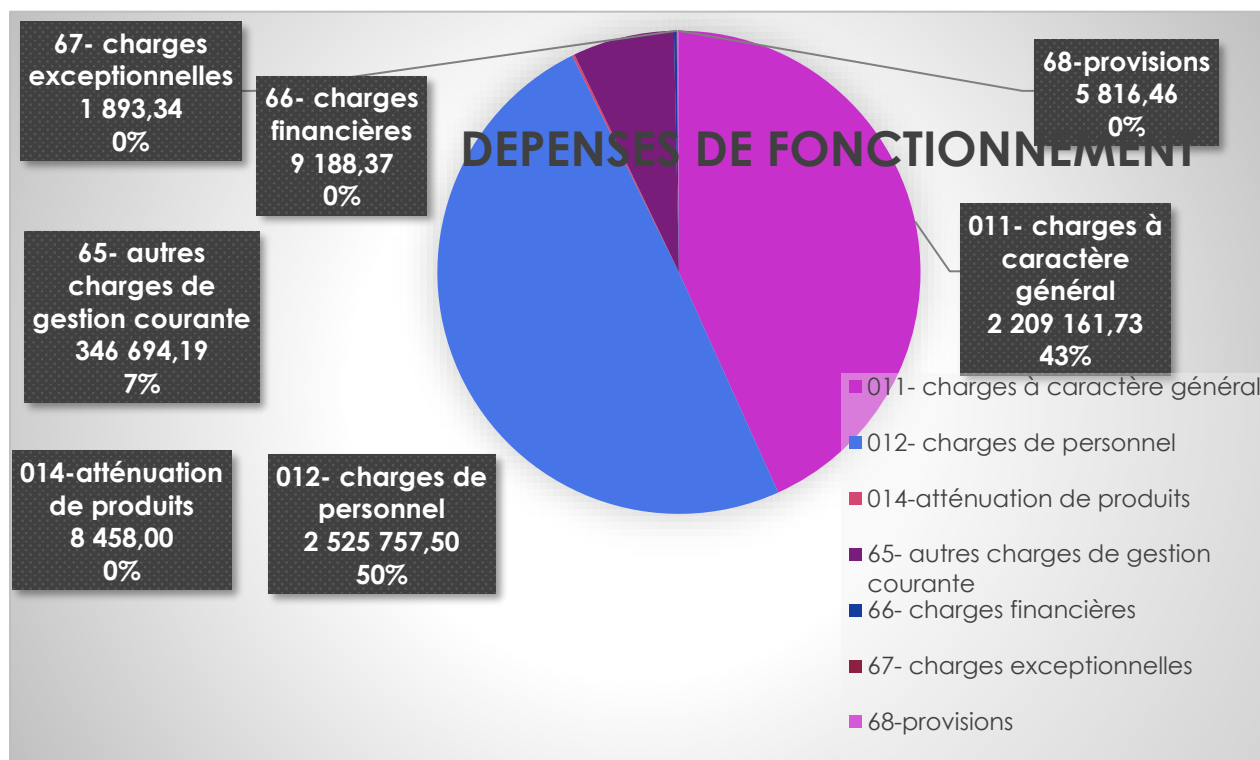
- 96 000-missions temporaires-art 6218
- 31 000-caisses de retraite (hausse annoncée lors du rapport d'orientation-art 6453

pour les baisses les plus significatives :

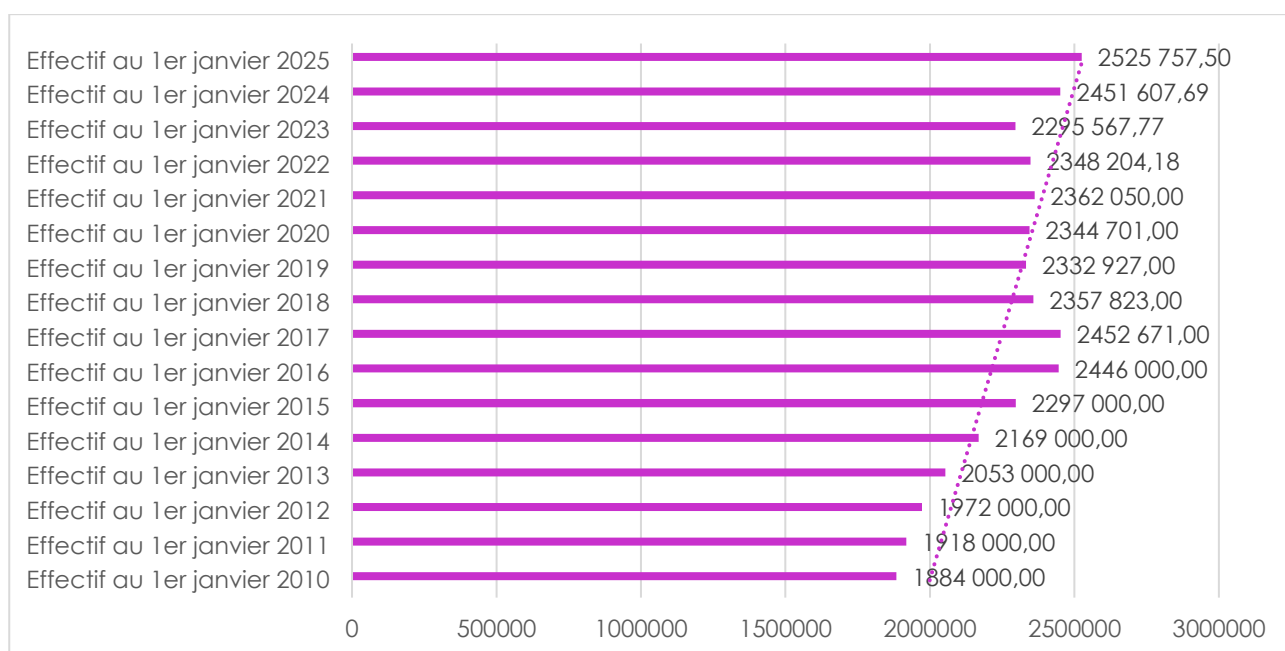
- 31 000-rémunération du personnel-art 64111
- 20 000-indemnités-art 64118

Une baisse a été constatée au chapitre 65 pour **78 472.91** qui s'explique (aucune créance admise en non-valeur ou éteinte-état transmis par la trésorerie)

Pour rappel, les opérations d'ordre dépendent des cessions ainsi que des dotations aux amortissements donc variables d'une année à l'autre, de plus, nous les retrouvons en recettes d'investissement.



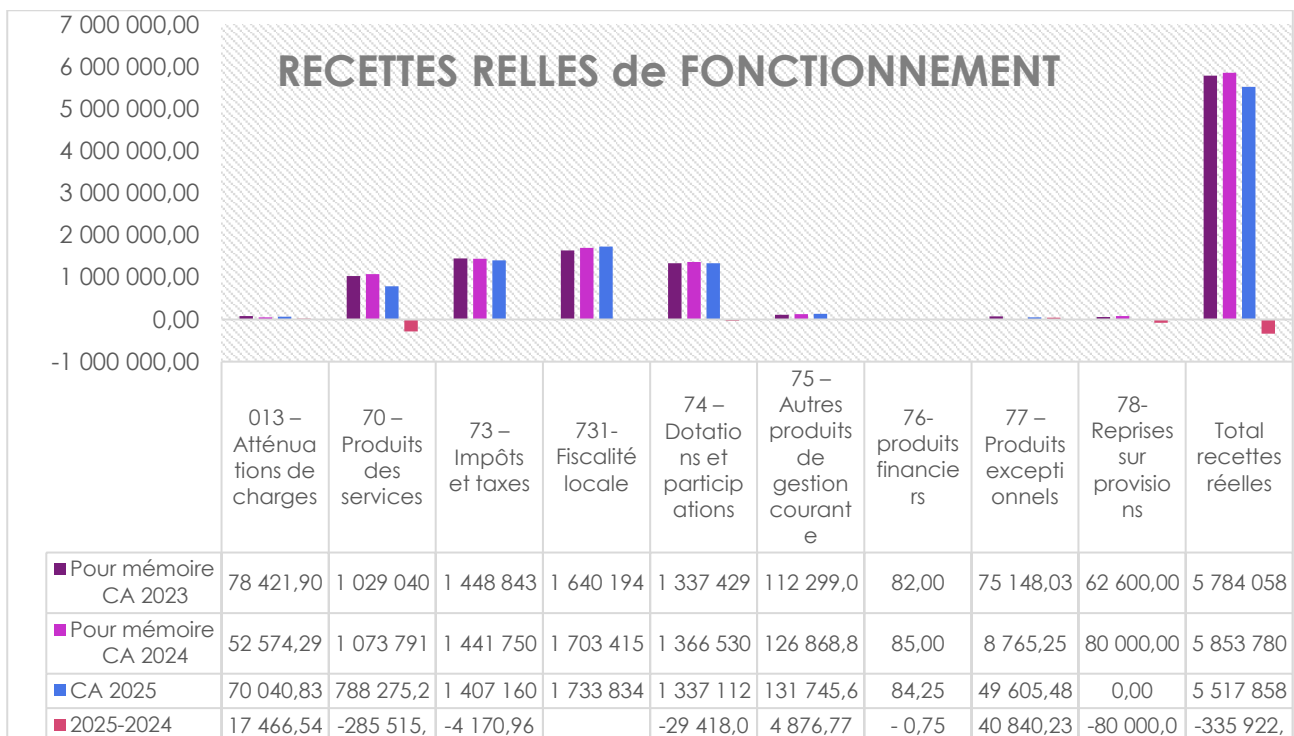
Évolution du personnel



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération titulaires (€)	1 166 966,03	1 190 334,44	1 209 421,27	1 248 561,66	1 274 187,22	1 243 003,5
Rémunération non titulaires (€)	23 262,16	37 559,12	64 490,88	55 489,86	40 083,42	55 393,31
Autres Dépenses (€) Dont missions temporaires	1 154 472,49	1 134 156,89	1 074 292,03	991 516,25	1 137 337,05	1 227 360,69
Total dépenses de personnel (€)	2 344 700,68	2 362 050,45	2 348 204,18	2 295 567,77	2 451 607,69	2 525 757,5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2023	Pour mémoire CA 2024	CA 2025	2025-2024
013 – Atténuations de charges	78 421,90	52 574,29	70 040,83	17 466,54
70 – Produits des services	1 029 040,58	1 073 791,05	788 275,24	-285 515,81
73 – Impôts et taxes	1 448 843,20	1 441 750,58	1 407 160,32	-4 170,96
731-Fiscalité locale	1 640 194,77	1 703 415,15	1 733 834,45	
74 – Dotations et participations	1 337 429,17	1 366 530,62	1 337 112,59	-29 418,03
75 – Autres produits de gestion courante	112 299,05	126 868,89	131 745,66	4 876,77
76-produits financiers	82,00	85,00	84,25	-0,75
77 – Produits exceptionnels	75 148,03	8 765,25	49 605,48	40 840,23
78-Reprises sur provisions	62 600,00	80 000,00	0,00	-80 000,00
Total recettes réelles	5 784 058,70	5 853 780,83	5 517 858,82	-335 922,01
Opérations d'ordre-travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre-différences sur réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre-amortissements	6 614,70	9 393,29	7 855,40	-1 537,89
Total opérations d'ordre	6 614,70	9 393,29	7 855,40	-1 537,89
TOTAL GENERAL	5 790 673,40	5 863 174,12	5 525 714,22	-337 459,90



On constate une BAISSÉ significative des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 335 922.01 €,

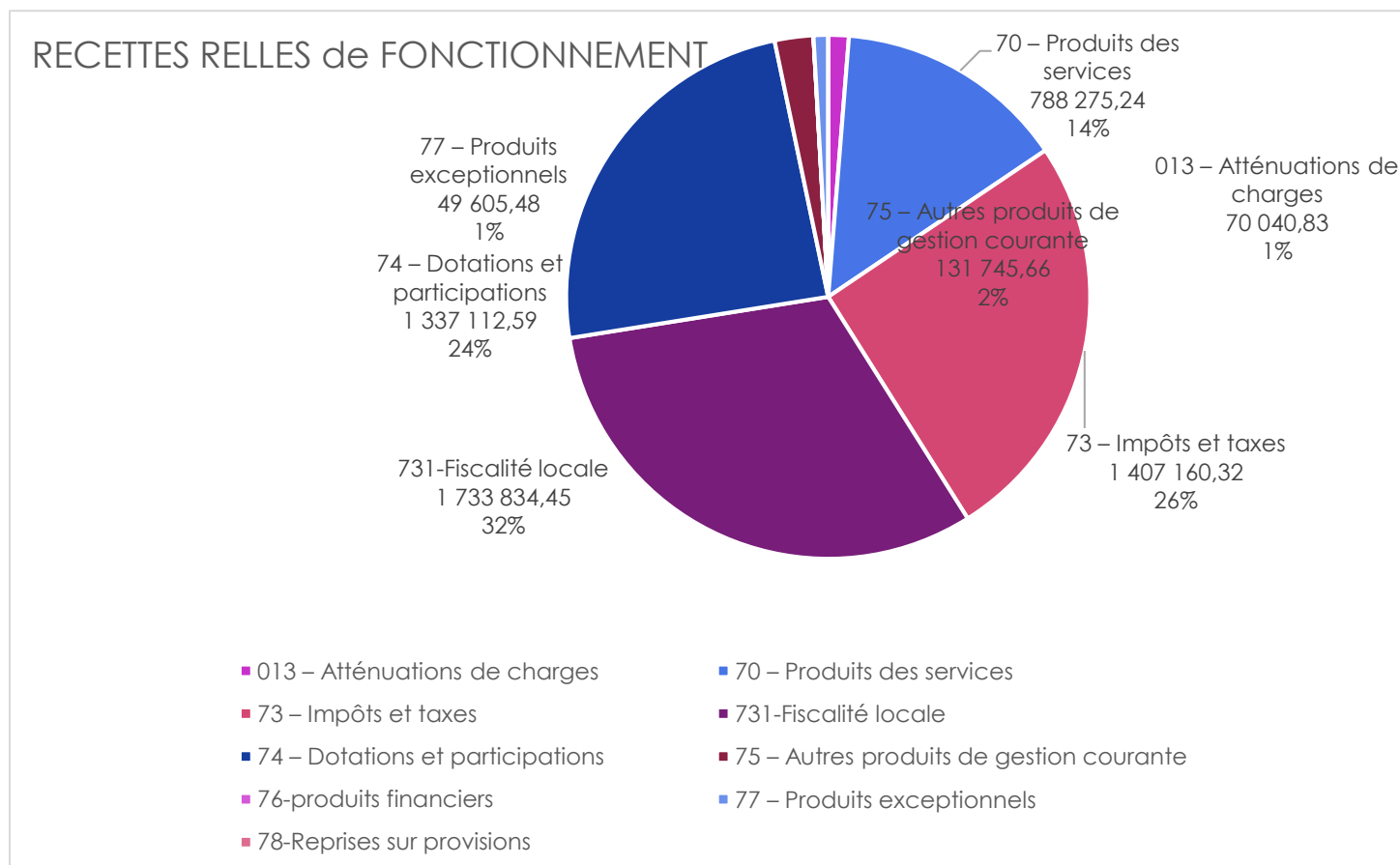
Cette baisse provient essentiellement de la vente de bois :

-237 384.76 € -art 7022 (384 781.64 contre 622 166.40 en 2024).

Nous avons également une baisse de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)

- 36 147.00(3 497.00 contre 39 644.00 en 2024). La loi de finances 2026 organise finalement son extinction quasi-totale dès 2026

Pour rappel, les opérations d'ordre en recettes sont également variables d'une année à l'autre, nous les retrouvons en dépenses d'investissement.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget de la COMMUNE :

À la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat d'investissement se décomposant comme suit :

TOTAL DES DÉPENSES 2025	1 342 153.02
TOTAL DES RECETTES 2025	1 194 356.41
RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2025	- 147 796.61

REPORT cumulé des années précédentes : + 168 977.45

Soit un EXCÉDENT d'investissement avec report : + 21 180.84

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2023	Pour mémoire CA 2024	CA 2025	2025-2024
Dépenses d'équipement suivant AP/CP	2 054 483,85	1 119 957,32	1 198 471,70	78 514,38
subventions façades et rénovation logements vacants	21 444,80	1 321,90	9 730,10	8 408,20
reversement taxe d'aménagement	0,00	938,96	26 134,38	25 195,42
Dépenses financières- remboursement capital des emprunts	98 477,03	99 545,15	99 961,44	416,29
Total dépenses réelles	2 174 405,68	1 221 763,33	1 334 297,62	112 534,29
Opérations d'ordre-plus ou moins-values sur cessions		1 500,00		-1 500,00
Opérations d'ordre- amortissements	6 614,70	9 393,29	7 855,40	-1 537,89
Opérations d'ordre-travaux en régie/intégration				0,00
Total opérations d'ordre	6 614,70	10 893,29	7 855,40	-3 037,89
TOTAL GENERAL	2 181 020,38	1 232 656,62	1 342 153,02	109 496,40

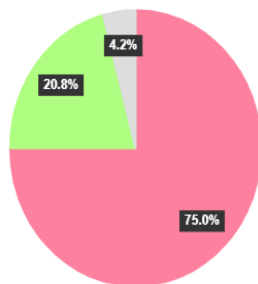
Les principales dépenses correspondent aux travaux d'investissement mandatés en 2025 suivant tableau des AP/CP
 Pour rappel, la part communale de la taxe d'aménagement est reversée intégralement à Communauté d'Agglomération d'Épinal sur les zones d'activités économiques communautaires depuis le 1^{er} janvier 2022



NB DE CONTRATS

24

Contrats notifiés - Répartition par type de prestation



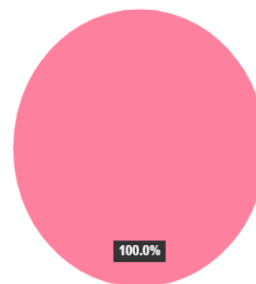
● Travaux ● Fournitures ● Services ● Prestations intellectuelles



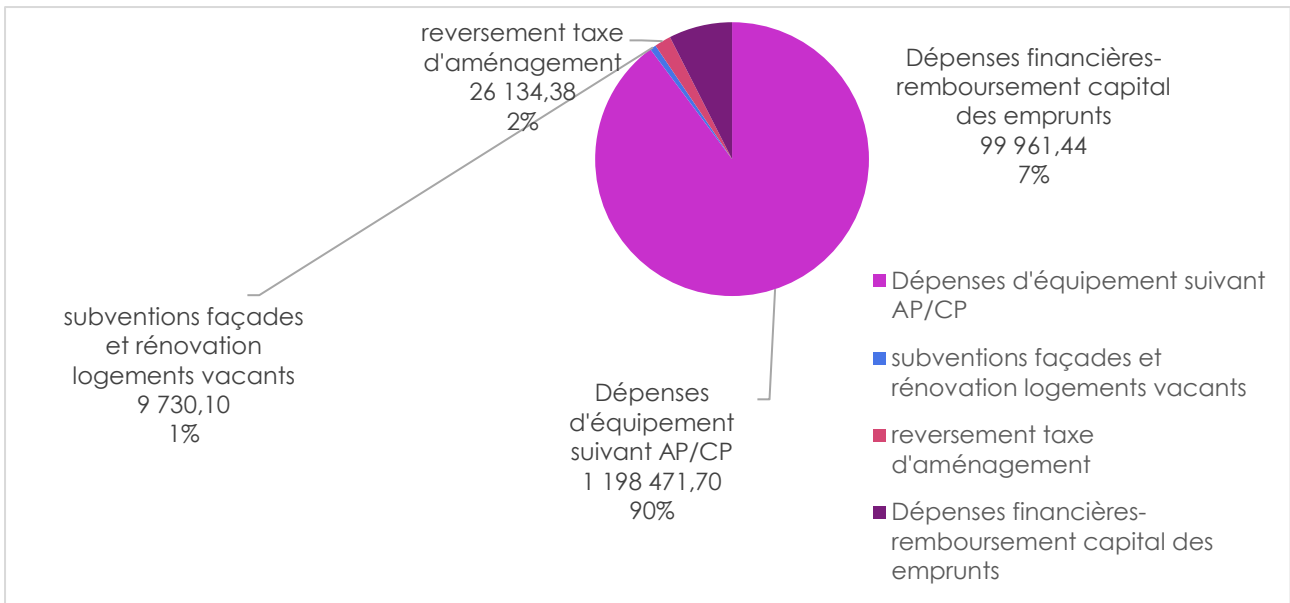
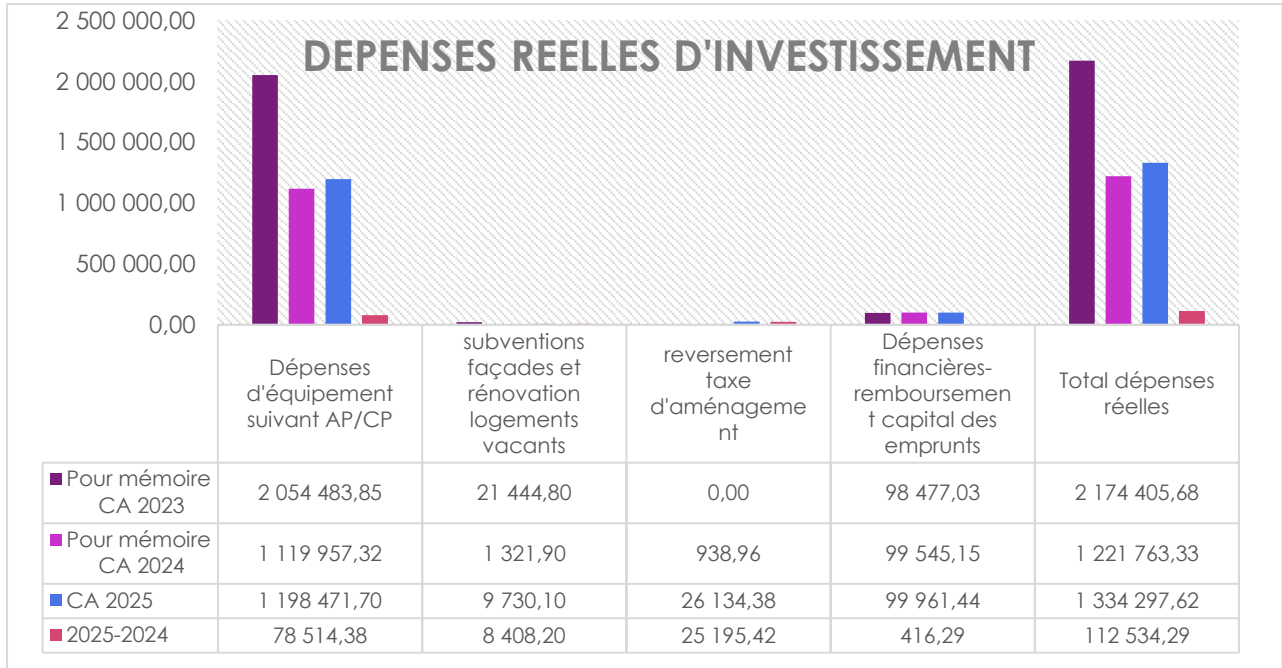
MONTANT TOTAL

3 661 279 €

Contrats notifiés - Répartition par type de contrat



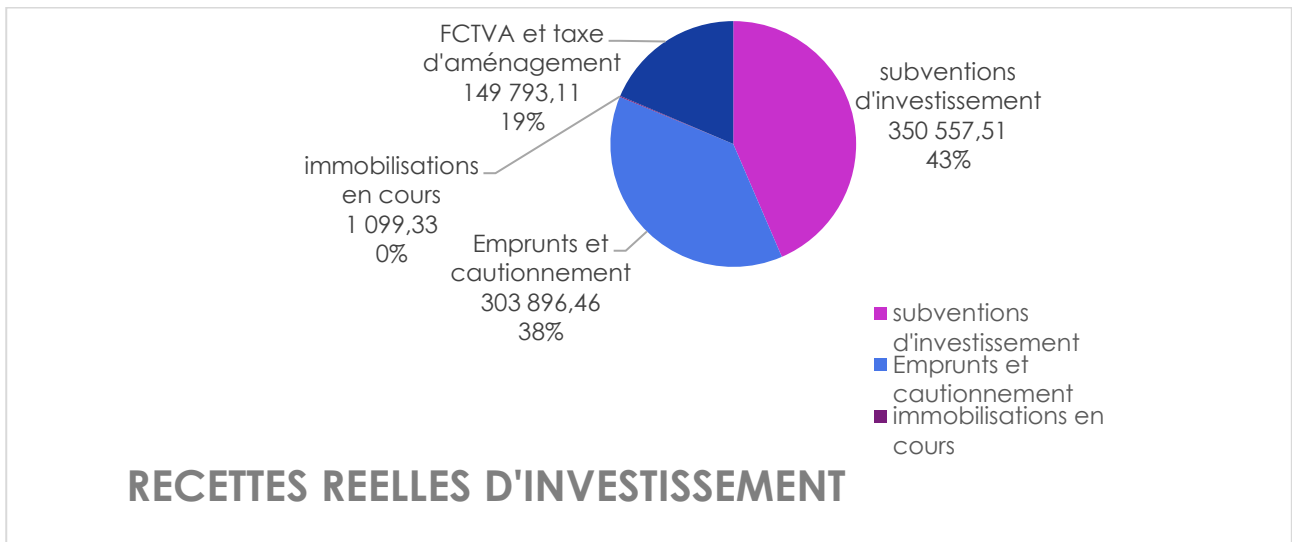
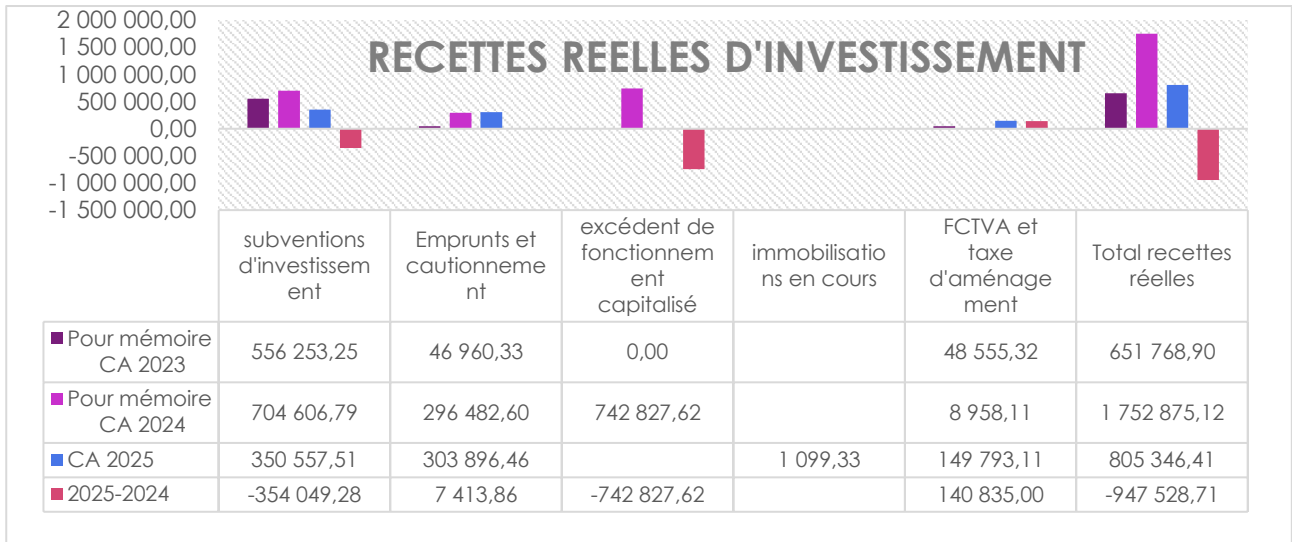
● Marché public ● Accord-cadre ● Marché subséquent ● Concession ● Protocole ● Convention ● Autre contrat



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Pour mémoire CA 2023	Pour mémoire CA 2024	CA 2025	2025-2024
subventions d'investissement	556 253,25	704 606,79	350 557,51	-354 049,28
Emprunts et cautionnement	46 960,33	296 482,60	303 896,46	7 413,86
excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	742 827,62		-742 827,62
immobilisations en cours			1 099,33	
FCTVA et taxe d'aménagement	48 555,32	8 958,11	149 793,11	140 835,00
Total recettes réelles	651 768,90	1 752 875,12	805 346,41	-947 528,71
Opérations d'ordre-plus ou moins-values sur cessions	26 034,78	1 500,00		-1 500,00
Opérations d'ordre-frais d'études-titres immobilisés	1 171,82			0,00
Opérations d'ordre-terrains nus	40 958,90			0,00
Opérations d'ordre-bâtiments publics-réseaux				0,00
Opérations d'ordre- amortissements	410 423,48	390 086,57	389 010,00	-1 076,57
Total opérations d'ordre	478 588,98	391 586,57	389 010,00	-2 576,57
TOTAL GENERAL	1 130 357,88	2 144 461,69	1 194 356,41	-950 105,28

Les principales recettes correspondent aux subventions d'investissement perçues en 2025 suivant tableau des AP/CP



Résultats de l'exercice 2025

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 495 979,59 €	5 525 714,22 €	29 734,63 €
Section d'investissement	1 342 153,02 €	1 194 356,41 €	-147 796,61 €
Total	6 838 132,61 €	6 720 070,63 €	-118 061,98 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	2 423 020,51 €	
Section d'investissement	0 €	168 977,45 €	

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 495 979,59 €	7 948 734,73 €	2 452 755,14 €
Section d'investissement	1 342 153,02 €	1 363 333,86 €	21 180,84 €
Total	6 838 132,61 €	9 312 068,59 €	2 473 935,98 €

Ratios d'analyse financière

L'épargne brute (EB), elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute dégagée a ensuite deux vocations :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au chapitre 16 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

À noter qu'une Collectivité est considérée en **situation de déséquilibre budgétaire** au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice (hors emprunt) ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette (EN) ou capacité d'autofinancement : elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) auquel il a été retraité le montant du capital de la dette remboursé par la Collectivité sur l'exercice.

L'épargne de gestion (EG) représente : l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (chapitre 66).

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une Collectivité dans son fonctionnement quotidien.

La capacité de désendettement : est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (**Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute**)

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante : c'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

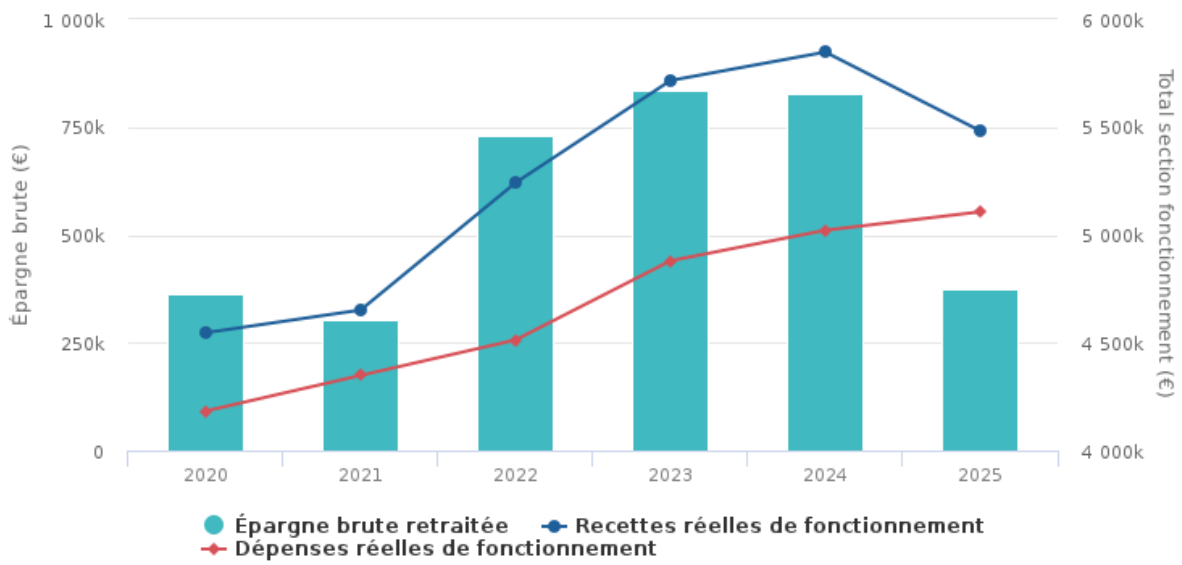
Pourquoi un seuil de 12 ans ?

La durée d'amortissement d'un investissement pour une collectivité oscille entre 10 et 15 ans. Ce seuil permet de définir un cadre de référence pour les collectivités.

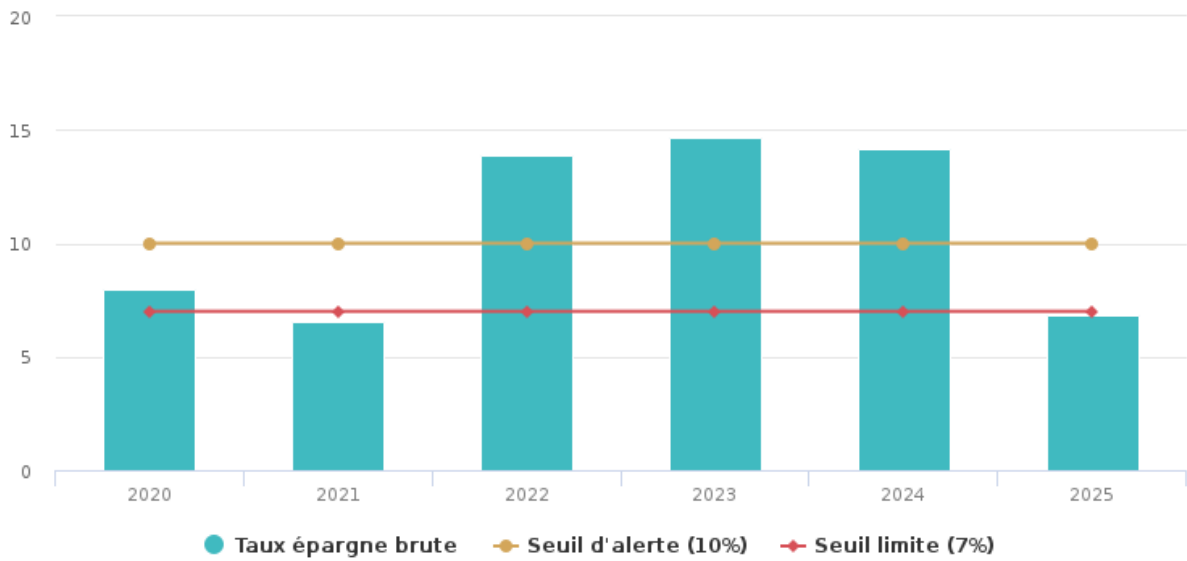
Plus votre capacité de désendettement est faible plus votre collectivité est solvable.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles	4 589 543,38	4 667 619,22	5 609 858,98	5 784 058,7	5 853 780,83	5 517 858,82
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>43 628,7</i>	<i>17 080</i>	<i>367 970</i>	<i>75 148,03</i>	<i>8 765,25</i>	<i>49 605,48</i>
Dépenses Réelles	4 183 149,91	4 348 350,66	4 512 855,06	4 879 815,4	5 021 492,89	5 106 969,59
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>3 080</i>	<i>150,25</i>	<i>0</i>	<i>4 335,8</i>	<i>3 455,15</i>	<i>1 893,34</i>
Épargne brute (€)	363 210,47	303 268,56	729 033,92	836 077,8	826 434,94	375 889,23
Taux d'épargne	7,99 %	6,52 %	13,91 %	14,63 %	14,13 %	6,86 %
Amortissement	224 691,39 €	225 720,51 €	190 508,74 €	98 477,03 €	99 545,15 €	99 961,44 €
Épargne nette	138 519,08	77 548,05	538 525,18	737 600,77	726 889,79	275 927,79
Dette / hab.	264,388	263,1114	223,5165	206,1349	187,578	492,4241
Capacité de désendettement	3,45	4,13	1,45	1,15	1,05	5,94

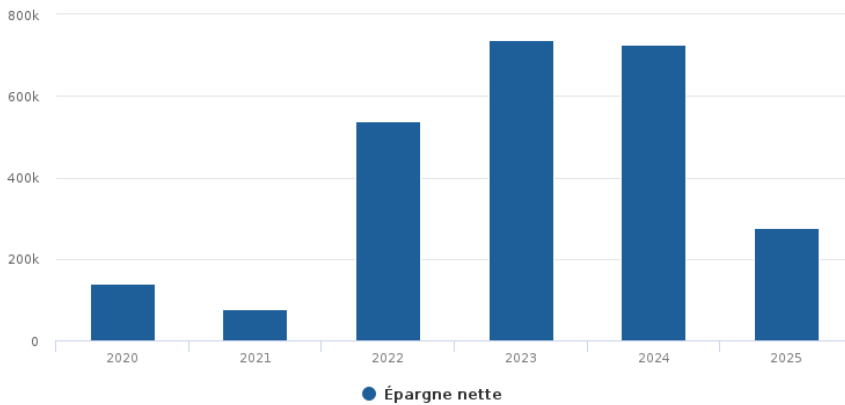
Épargne brute et effet de ciseaux



Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2020-2025

Ratios / Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	882,1489	914,4796	951,0759	1 043,3644	1 089,4973	1 125,627
2 - Fiscalité directe € / hab.	321.04	280.86	291.3	317.55	336.99	347.68
3 - RRF € / hab.	967,8497	981,6234	1 182,2674	1 236,7027	1 270,0761	1 216,1911
4 - Dép d'équipement € / hab.	241.95	70.11	116.07	423.7	221.39	264.16
5 - Dette / hab.	264,388	263,1114	223,5165	206,1349	187,578	492,4241
6 - DGF / hab	170.19	170.91	172.86	181.78	188.21	192.35
7 - Dép de personnel / DRF	56,05 %	54,32 %	52,03 %	47,04 %	48,82 %	49,46 %
8 - CMPF	0 %	0 %	126.48 %	125.6 %	123.56 %	123.56 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	96,04 %	98 %	83,84 %	86,07 %	87,48 %	94,37 %
10 - Dép d'équipement / RRF	25 %	7,14 %	9,82 %	34,26 %	17,43 %	21,72 %
11 - Encours de la dette /RRF	27,32 %	26,8 %	18,91 %	16,67 %	14,77 %	40,49 %

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2022)